

LE REGISTRE NATIONAL DES DÉCHETS, TERRES EXCAVÉES ET SÉDIMENTS (RNDTS)

Virginie VINCENTI, BRGM

6 décembre 2023





Rappel de vos obligations de traçabilité

- Déclarants « terres excavées et sédiments » :
 - Personnes produisant ou traitant des terres excavées et sédiments;
 - Personnes effectuant une opération de valorisation de terres excavées et sédiments ;
 - Personnes exploitant une installation de transit ou de regroupement de terres excavées et sédiments.

<u>D'après le décret</u>, les transporteurs ne sont pas concernés par la transmission <u>au registre</u> <u>électronique</u>, idem pour les courtiers et négociants. Ils conservent néanmoins l'obligation de tenue du registre chronologique.

- Consultation du registre national :
 - Déclarants déchets, terres excavées ou sédiments ;
 - Services de l'Etat.



Rappel de vos obligations de traçabilité

Délai de transmission au RNDTS:

Pour les terres excavées et sédiments, au plus tard, **le dernier jour du mois** suivant l'expédition, la réception ou le traitement, y compris la valorisation, des terres excavées et sédiments, et chaque fois que cela est nécessaire pour mettre à jour ou corriger une donnée.

Délai de tolérance :

- Le Ministère n'a pas accordé de tolérance pour la tenue des registres chronologiques, applicable depuis le 1^{er} janvier 2022.
- Le Ministère a accordé des tolérances pour la remontée des registres TEX au RNDTS :
 - Vous n'avez pas besoin de remonter au RNDTS les données concernant l'année 2022;
 - Les données du 1^{er} trimestre 2023 doivent avoir été transmis avant le 1^{er} mai 2023;
 - Plus de tolérance, depuis le 1^{er} mai : vous devez respecter les obligations citées ci-dessus.



Rappel de vos obligations de traçabilité

Cas d'exemption de déclarations :

Vous êtes exemptés de déclarations au RNDTS dans les cas suivants :

- Vous êtes un ménage / un particulier ;
- Les terres excavées sont réutilisées sur le même site que leur production, dans la limite de 30 km;
- Vous produisez des terres excavées (ou des sédiments) d'un V < 500 m³ pour un même chantier ;
- Vous recevez des TEX ou sédiments pour un projet de <u>valorisation</u> (remblaiement par exemple) d'un volume < 500 m³



Si vous êtes une plateforme de transfert et de regroupement : pas d'exemption sur les volumes vous devez déclarer dès le 1^{er} m³

Tolérance de précision concernant les renseignements géographiques accordé par le Ministère :

Il est toléré que le lieu géographique précis de production ou de valorisation soit utilisé pour le remplissage du champs « parcelle cadastrale » (coordonnées GPS)



Comment remplir mes obligations de déclaration au RNDTS?

Vidéo de présentation de l'outil

Toutes les informations dont vous avez besoin sont disponibles sur le site internet du RNDTS : https://rndts-diffusion.developpement-durable.gouv.fr

Commencez par créer un compte sur notre environnement "Bêta" pour tester l'outil : https://rndts-preprod.brgm-rec.fr/

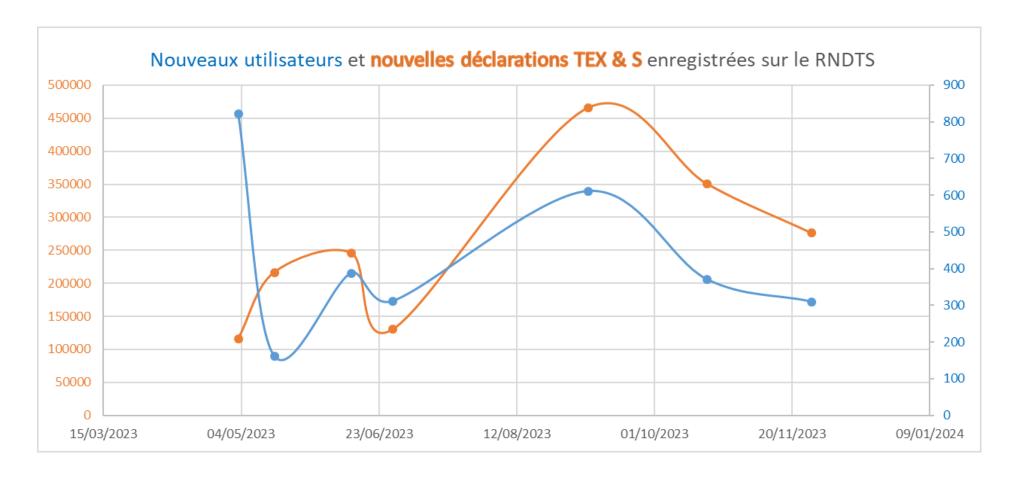
Ensuite, créez un compte officiel via l'application : https://rndts.developpement-durable.gouv.fr/

Le site du RNDTS c'est aussi...

Consulter notre FAQ S'inscrire aux newsletters et aux webinaires Contacter notre service support



La traçabilité des TEX&S dans le RNDTS, où en est-on?





Connexion et création d'établissement





Connexion avec TrackDechet SandBox

Site éditorial Protection des données personnelles Conditions générales d'utilisation



Pour cela, rattachez-vous à un établissement en complétant les informations de la fonction "Me rattacher". Si l'établissement n'existe pas dans RNDTS, vous devez le créer en utilisant la fonction "Créer" ci-dessous. CRÉER **ME RATTACHER** Quel est le type d'établissement auquel vous souhaitez vous rattacher? Entreprises de gestion de déchets (identifiable par un SIRET) Commune (identifiable par un Code INSEE) Eco-organisme (identifiable par un SIREN) Inspection

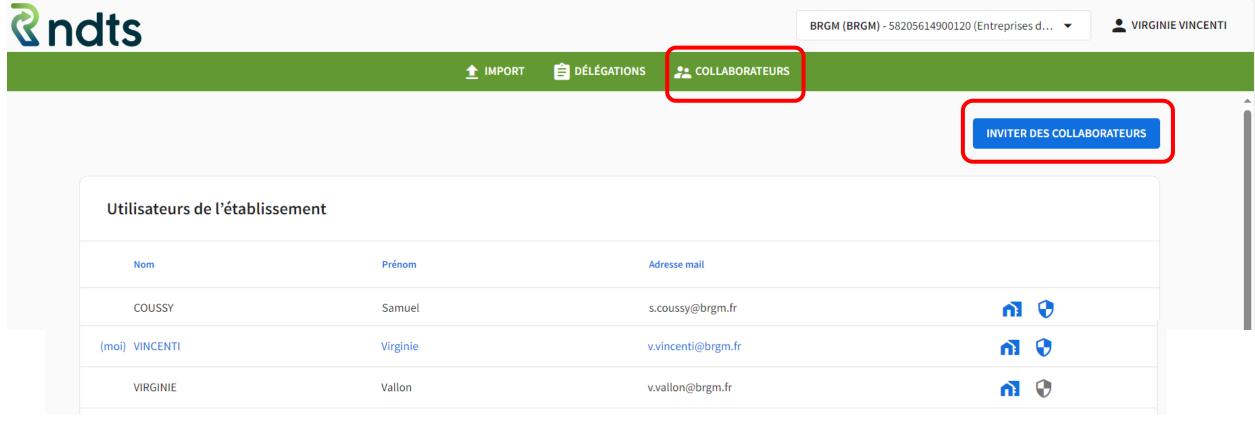
Afin d'accéder aux interfaces déclaratives, vous

devez être membre d'un établissement déclaré

Choix de l'établissement

dans l'application RNDTS.

Rattachement des collaborateurs

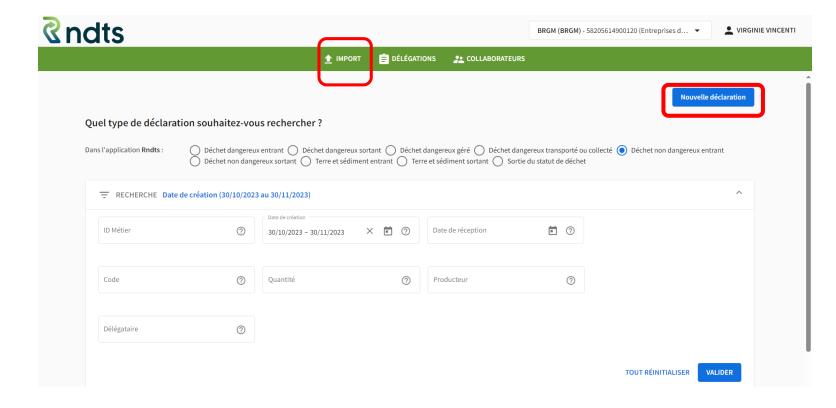




Import des déclarations

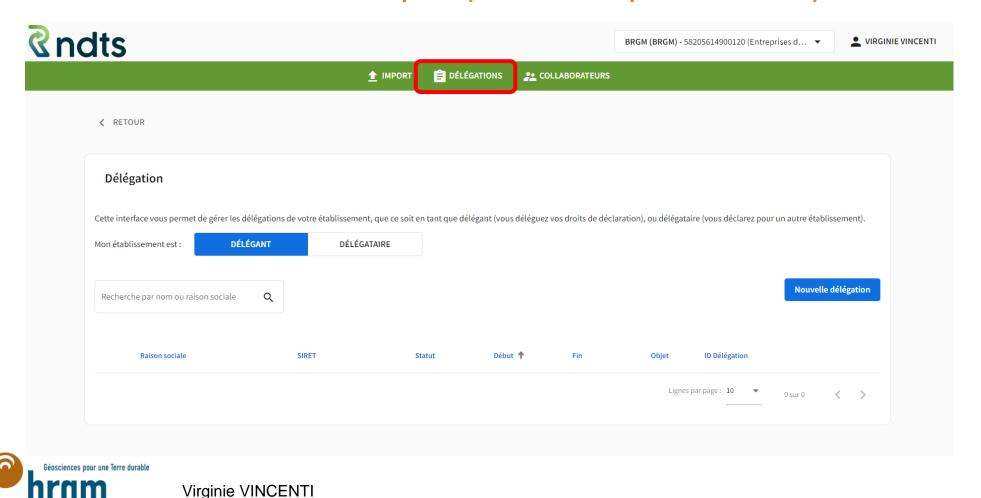
3 possibilités pour déclarer :

- Interfaçage par API pour automatiser
- Déclaration manuelle via le formulaire
- Rattrapage par import en masse de fichiers CSV

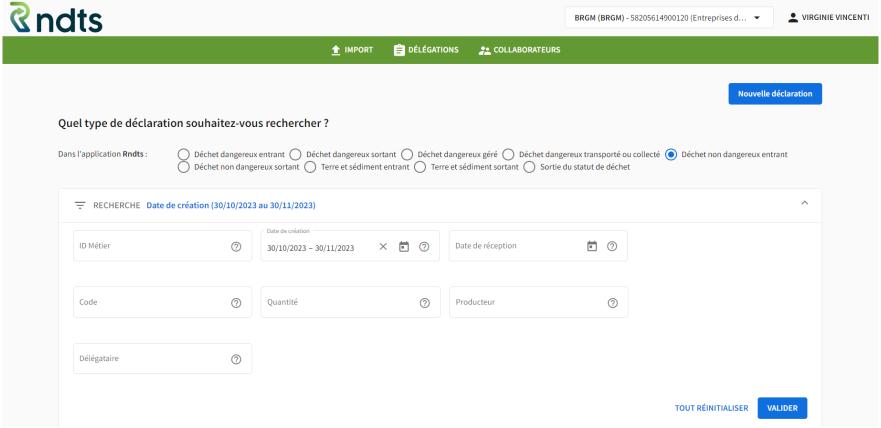




Délégation de déclaration à une autre entreprise (MOE ou entreprise de travaux)



Archivage et consultation de vos registres





Les évolutions à venir pour le RNDTS

Prévus en 2024:

- Refonte ergonomique de l'application sur le Design System de l'état
- Exports (au format csv) des registres
- Traitement statistique et sorties graphiques des données
- Accès à des statistiques publiques anonymisées
- Interface avec GISTRID, pré-remplissage des déclarations GEREP
- Prise en compte du maître d'œuvre : 2 niveaux de délégation possibles

Et ensuite?								
	Aidez-nous	à com	pléter	notre	feuille	de	route	2024

